



INSTALLATIONS AIDEES en AGRICULTURE sur la période 2015 -2022 en Guadeloupe Bilan mars 2023

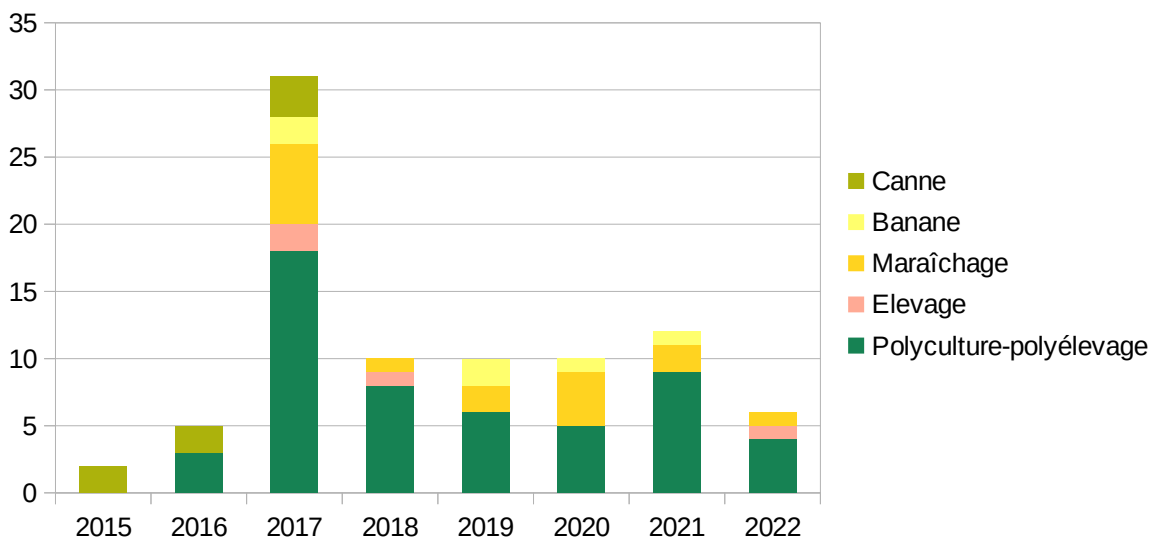
La présente note dresse un panorama des installations en agriculture ayant bénéficié d'une dotation aux jeunes agriculteurs (DJA), instruite par la DAAF dans le cadre du programme de développement rural 2014-2020 prolongé jusqu'au 31/12/2022.

1/ Dossiers d'installation aidée instruits par la DAAF entre 2015 et 2022

Sur la période 2015-2022, 86 agriculteurs se sont installés avec une dotation jeunes agriculteurs pour un montant total de 5 016 500 €, soit une DJA d'un montant moyen de 58 300 € par agriculteur.

Ces installations se sont faites sur une SAU de 594 ha (surface projetée dans les dossiers d'installation), soit une surface moyenne par installation de 6,9 ha à comparer avec une SAU moyenne de 4,4 ha en Guadeloupe (RA 2020).

Pour une large majorité d'entre elles (53), l'orientation principale est la polyculture - polyélevage. Les installations « spécialisées » sont au nombre de 7 pour la canne, autant pour la banane, 16 en maraîchage et 3 en élevage.

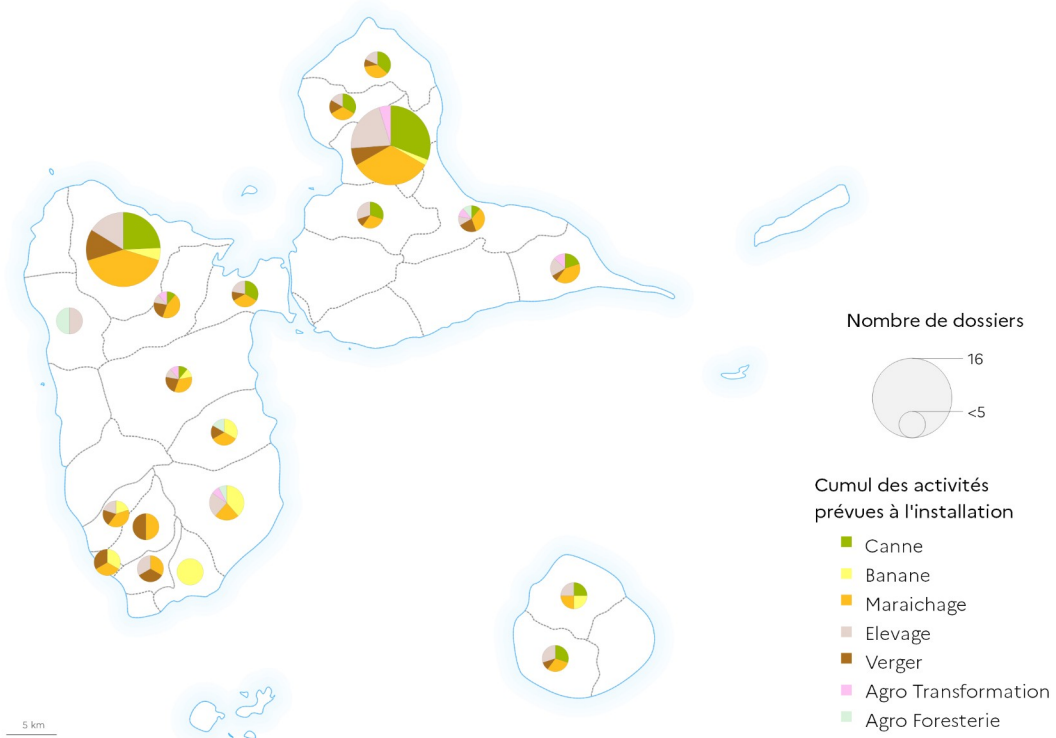


Orientation principale des agriculteurs installés avec une DJA (source DAAF 2023)

Parmi ces installés, 33 agriculteurs envisagent une installation en agriculture biologique et 53 en conventionnel dont 41 prévoient la souscription d'une MAEC.

Localisation

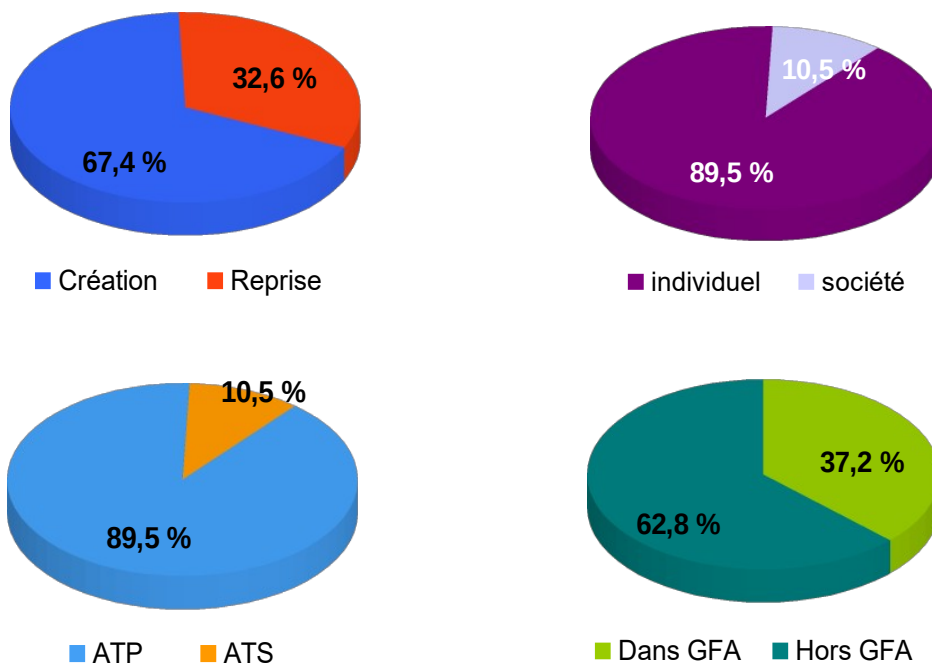
38 projets d'installation sont situés en Grande-terre, 44 en Basse-Terre et 4 à Marie-Galante.



Localisation des projets d'installation (source DAAF 2023)

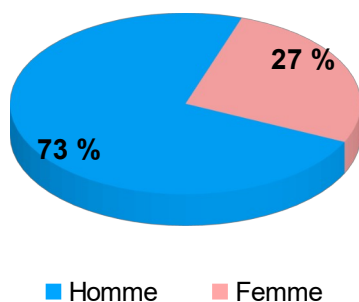
Type d'installation

Deux tiers des installations sont des créations d'exploitations. 90 % d'entre elles sont des exploitations individuelles, à titre principal. Plus d'un tiers sont réalisées au sein d'un GFA.



Profil des installés (source DAAF 2023)

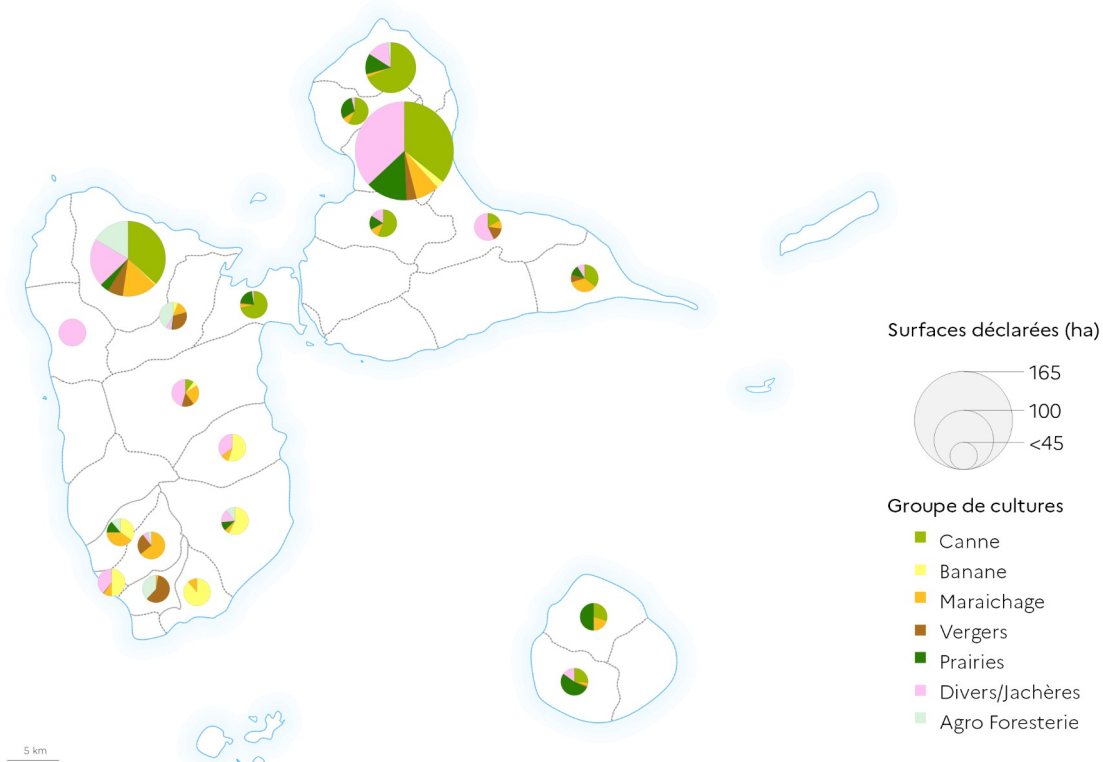
Sur les 86 installés, 23 sont des femmes et 63 sont des hommes.



Répartition femmes / hommes des installés

2/ Surfaces déclarées par les jeunes installés en 2022

Sur les 86 dossiers d'installation instruits, 82 agriculteurs ont déposé un dossier de déclaration de surface en 2022. La SAU déclarée pour ces dossiers est de 695 ha.



Répartition des déclarations de surface des jeunes installés en 2022 (source DAAF/ASP 2022)

3/ Soutiens financiers (hors DJA) aux installations aidées

Outre la dotation aux jeunes agriculteurs, les 86 installés ont bénéficié d'aides aux investissements dans le cadre du programme de développement rural, ainsi que de soutien à la production de la PAC.

Aides aux investissements

62 des 86 installés ont déposé des demandes d'aide à l'investissement (mesures 4 du PDRG 2014-2020) pour un montant total d'investissements éligibles de 9 700 000 €. A la fin 2022, 5 348 210 € d'aide ont été engagés (4 478 845 € de FEADER et 869 765 € de part nationale), essentiellement pour la construction et l'aménagement de bâtiments d'exploitation, la mécanisation et l'irrigation

Investissement	Montant en € des engagements au 31/12/22
Construction et aménagement de bâtiments d'exploitation	2 610 290
Irrigation raisonnée à la parcelle	363 950
Modernisation des installations et mécanisation	1 740 840
Plantations pérennes	346 530
Plantations pérennes hors canne	171 120
Autres	169 480
Total	5 348 210

Investissements sur mesures 4 du PDRG 2014-2020 : engagements au 31/12/2022
(source DAAF/ASP 2023)

Soutiens à la production

En 2021, les agriculteurs nouvellement installés ont bénéficié des soutiens suivants :

Primes animales : 17 450 € pour 12 demandes

POSEI banane : en 2021, le COSDA a validé l'attribution de références individuelles pour 4 jeunes qui ont perçus 237 552 €.

Aides Canne : 392 120 € ont été perçus par 34 exploitants

Aides surfaciques :

ICHN : 50 575 € perçus par 44 exploitants

MAEC : 54 020 € perçus par 17 exploitants

Bio : 37 670 € perçus par 11 exploitants

Par ailleurs sur la période 2015-2022, les jeunes installés ont bénéficié de :

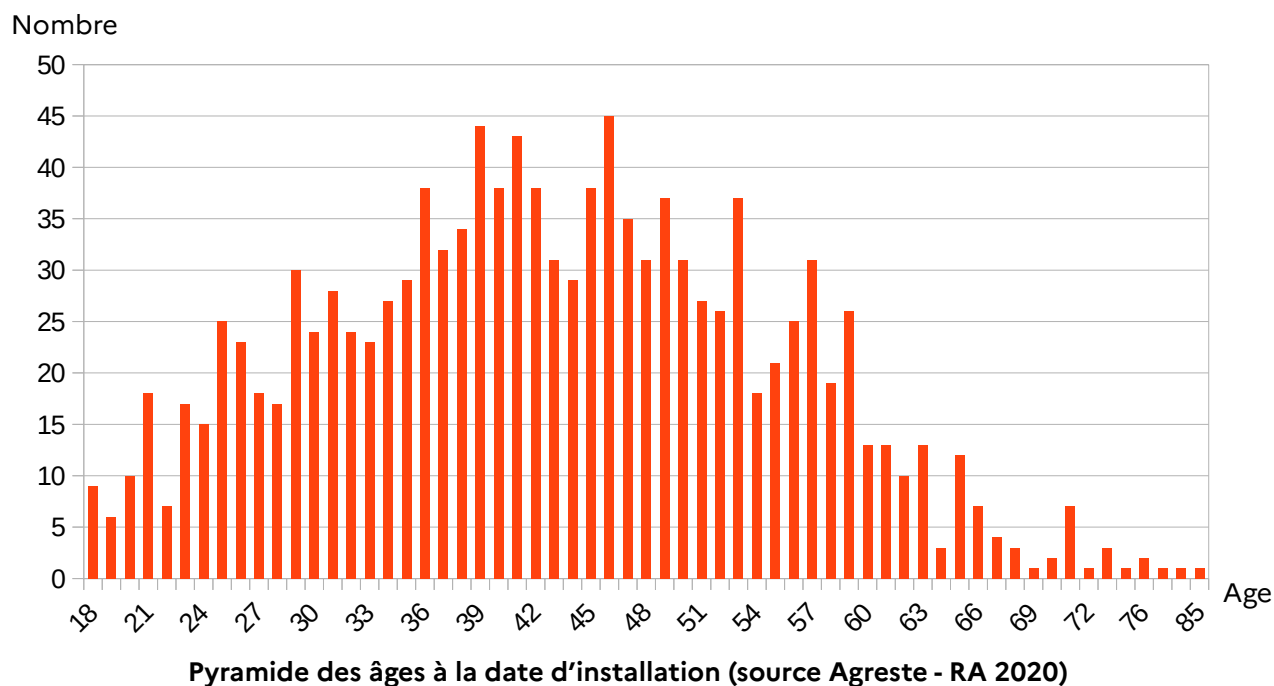
Aide à la nouvelle participation à des systèmes de qualité : 26 386 € pour 15 exploitants

Aide aux systèmes agro-forestiers : 133 625 € pour 5 exploitants

4/ Mise en perspective : chiffres clés issus du recensement agricole 2020 pour les installations

Sur la période 2013-2019, le RA 2020 compte 1 221 installations déclarées sur 5 265 ha. On trouve la même proportion de femmes et d'hommes que pour les installations avec DJA.

L'âge moyen des exploitants à la date de leur installation est de 43 ans. C'est également l'âge médian.



Sur les installés déclarés, 536 avaient moins de 40 ans lors de leur installation, avec un âge moyen de 32 ans. 65 % d'entre eux s'installent à titre secondaire, avec pour la moitié une activité d'employé.